



RAPPROCHEMENT CAISSE D'ÉPARGNE / CAISSE DES DÉPÔTS

Après les fiançailles, le mariage ?

Le projet de fusion d'Eulia et de CDC Ixis au sein de la Caisse nationale des Caisses d'épargne vient de recevoir l'aval de Bercy. Si, dans le contexte actuel de concentration des entreprises notamment du secteur financier européen, l'opération peut répondre de logiques capitalistiques cohérentes, d'autres considérations prévalent. Et cela est d'autant plus vrai que l'un des établissements concerné est public et que la loi a conféré au second des missions spécifiques d'intérêt général. Et si on en parlait un peu...

Ce projet a été élaboré sans aucun débat public et les instances des établissements concernés (CDC, CNCEP, filiales et Caisses d'épargne) tardent à être consultées. Les différents acteurs, organes de surveillance, représentation du personnel, sont tenus à l'écart de ces «grandes manœuvres», cette "omerta" limitant leur information à ce qu'en disent les médias.

Des interrogations

Pourquoi devrions-nous faire une confiance aveugle à quelques initiés s'arrogeant le droit de définir ce que sera l'avenir de deux grands groupes financiers, de leurs filiales et de leurs milliers de salariés ? Comme toujours dans ce genre d'opération, on nous explique que tout est fait dans l'intérêt commun, selon le fumeux précepte du gagnant/gagnant. Pour expliquer aujourd'hui la disparition d'Eulia, on nous rejoue la même pièce qu'il y a deux ans lors de sa constitution, avec les mêmes interprètes et le même décor, mais sur un scénario différent...

Si la pérennité de l'activité et de son développement est au cœur de notre réflexion, le projet suscite d'autres interrogations. Ainsi :

- quels impacts, sur les activités regroupées et sur les emplois, sur le statut des personnels, notamment pour les fonctionnaires de CDC IXIS, sur la notation ?

- l'Écureuil a-t-il la capacité technique, financière et ... sociale pour mener cette opération ?

Quant à la Caisse des dépôts, l'opération pose aux citoyens d'autres questions sur le devenir de cet établissement public (valorisation de

CDC Ixis après un exercice 2002 catastrophique, ponction sur les fonds propres par l'État, etc.).

Quelques éléments d'analyse

Pourtant, la remise en cause du holding Eulia n'est pas une opération discutable en soi. Déjà, lors de sa création en 2001, nous avons contesté cette organisation complexe ;

- co-gouvernée et auto-contrôlée,
- à laquelle les Caisses d'épargne avaient apporté l'essentiel de leurs filiales,
- empilant les niveaux intermédiaires,
- majoritairement détenue par un établissement public (CDC 50,1%) mais aussi filiale d'un Groupe privé (celui des Caisses d'épargne) dont elle définissait cependant la politique...

L'organisation projetée se voudrait plus cohérente, ramenant dans le giron du Groupe Caisse d'épargne et dans le périmètre de son Comité de Groupe, les filiales cédées à Eulia il y a deux ans. Elle regrouperait sous la bannière de la CNCE, des métiers complémentaires comme banque de détail et banque de gros, outils de production et de distribution. L'ensemble serait contrôlé par un actionnariat de référence : 65% pour les Caisses d'épargne et 35 % pour la CDC. L'émission de CCI (certificats coopératifs d'investissement), bien que n'ouvrant pas droit de vote, ne serait pas neutre. On sait de quel poids peut peser, sur la gestion et les orientations de l'entreprise, un apporteur de capitaux, intéressé à la valorisation de son capital.

Dès lors, quelle gouvernance dans les Caisses d'épargne dès demain ?

Les dirigeants des deux groupes n'ont que trop tardé à informer leurs salariés. Le maintien du secret ne peut qu'alimenter les craintes et les oppositions de principe à un projet largement médiatisé.

Le secrétariat national
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber

